



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

23 février 2022

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Protocole d'entente –
Jeux du Québec

CC-220223-MR-0060

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) avait été approchée par le comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec 2020 pour la conclusion d'une entente sur l'utilisation des salles de classe, de l'auditorium, des gymnases, des douches, de la cafétéria et d'autres aires publiques des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior qui serviront à accueillir les délégations d'athlètes;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la CSSWL avait adopté les résolutions n° CC-170927-MR-0021 et n° CC-191127-MR-0041 portant sur l'utilisation des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pendant la Finale des Jeux du Québec à l'été 2020;

ATTENDU QU'il a été nécessaire de reporter la Finale des Jeux du Québec 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Finale des Jeux du Québec aura maintenant lieu du 22 juillet au 30 juillet 2022 inclusivement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'utilisation des écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior pendant la Finale des Jeux du Québec du 22 juillet au 30 juillet 2022, inclusivement;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Modification à l'entente

Centre de formation Construc-Plus

CC-220223-AE-0061

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution no CC-130925-AE-0019 concernant la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, maintenant connue sous le nom Centre de services scolaire des Mille-Îles, pour la création dans la région des Laurentides d'un centre de formation professionnelle multiservice bilingue, maintenant connu sous le nom Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre (le Centre);

ATTENDU QUE, depuis la signature de l'entente initiale, il est devenu nécessaire de mettre à jour certains points de l'entente pour refléter la réalité actuelle, notamment en ce qui concerne le financement et le fonctionnement du Centre;

ATTENDU QU'une entente modifiée a été négociée et qu'il faut maintenant procéder à sa signature;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires autorise la directrice générale à signer l'entente modifiée par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Centre de services scolaire des Mille-Îles concernant le Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre, telle que celle-ci apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/02/23-AE-001.

Adoptée à l'unanimité



Procédure n° P2013-CA-08 :
Comités consultatifs

CC-220223-CA-0062

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (le Conseil) a adopté la résolution n° CC-211027-CA-0011, approuvant les modifications à la procédure n° P2013-CA-08: *Comités administratif et pédagogique*, maintenant connu sous le nom P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* (la Procédure);

ATTENDU QUE, depuis l'adoption des modifications à la Procédure, le conseil a réfléchi à la composition du comité consultatif – administration et du comité consultatif – réussite scolaire (les comités consultatifs) et souhaite donner à tous les membres du conseil l'occasion de siéger aux deux comités à titre de membres ayant droit de vote;

ATTENDU QUE les membres des comités consultatifs ont été nommés par voie de résolution le 27 octobre 2021;

ATTENDU QUE, le 16 février 2022, la proposition de modifier la composition des comités consultatifs dans la Procédure a fait l'objet d'une discussion entre les membres du comité de gouvernance et d'éthique, au cours de laquelle la question d'augmenter le ratio du quorum requis lors des séances a été soulevée;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a approuvé une recommandation, émise par le conseil, de considérer un changement à la composition et au quorum indiqués dans la Procédure;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la version révisée de la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs*, telle qu'elle apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/02/23-CA-002;

ET QUE la présente résolution remplace, à compter d'aujourd'hui, les résolutions n° CC-211027-CA-0012 et n° CC-211027-CA-0016 en ce qui concerne la composition des deux comités consultatifs.

Adoptée à l'unanimité

